

MAIRIE DE LACHELLE

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal
du vendredi 07 février 2014



Etaient présents : MM. SÉRET – LOUVET – CLAUX – ESCANDE – MAYEUR – CHARNOTET
GUIDET
Mmes MOURET – MERCIER – TENART

Absents excusés : MM. RUGGERI, donne pouvoir à M. SÉRET – RENAULT – BARIL
Mme OSSELIN, donne pouvoir à M. GUIDET

Secrétaire de séance : M. CHARNOTET



Rappel de l'ordre du jour :

- Demande de subvention DETR

La séance du conseil municipal débute à 20h30.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ajout d'une délibération modificative des comptes 2013 suite à la demande de Madame Rakotovao, receveur municipal.

Monsieur Mayeur procède à la lecture des délibérations débattues lors de la séance du 13 décembre 2013 ainsi que de la délibération modificative ajoutée.

Aucune observation n'est formulée.

1- Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services de l'état nous demandent de constituer un dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il propose de demander un financement pour la réhabilitation de la maison d'assistante maternelle (MAM) et son accessibilité en aménageant le parc avec une liaison douce entre la Grande Rue et le complexe sportif.

Des devis ont été réalisés pour ces travaux :

- Remplacement des portes et des fenêtres de la maison ≈ 18 000 € HT,
- Création des ouvertures du parc, de chemins piétonniers et démolition du local de la chaufferie ≈ 13 000 € HT,

Soit un montant total d'environ 31 000 € HT.

Monsieur le Maire estime que la commune pourrait toucher une subvention entre 40 et 45% de ce montant et rappelle le montant de la subvention perçue en 2013, de l'ordre de 28 902 €, pour les travaux de la cour de l'école et du préau.

A l'unanimité, le conseil municipal rend un avis favorable pour engager une demande de subvention pour financer ce projet d'aménagement de la MAM.

2- Convention avec l'association des jeunes

Monsieur le Maire informe que la municipalité doit préparer une convention avec l'association des jeunes pour encadrer la mise à disposition du local municipal.

Mme TENART a assisté à l'assemblée générale constitutive de l'association.

Le bureau se compose comme suit :

- Président : Pierre-Antoine Louvet
- Vice-Président : Romain Schietecatte
- Trésorier : Fabien Vandenberghe
- Secrétaire : Camille Louison

Les statuts de l'association ont été lus, débattus et validés avec l'ensemble des participants. Les statuts seront déposés en préfecture dans les jours à venir. Une fois que l'association sera enregistrée, ils souhaitent rencontrer Monsieur le Maire afin de discuter de la mise à disposition du local, de la possibilité d'accéder à la salle des sports et de sujets divers (city stade).

Les jeunes ont posé quelques questions autour de l'occupation du local :

- Pourront-ils améliorer le local (mur, plafond, décoration) ? Oui, cela sera possible mais en respectant les normes de sécurité.
- Qui est en charge de la poubelle ? C'est de leur responsabilité de vider leur poubelle dans le container de l'école ou la sortir dans la rue le dimanche soir.
- Pourront-ils accéder à la cour de l'école ? Non, la cour ne leur sera pas accessible.

Monsieur le Maire propose de réfléchir et rédiger la convention en partenariat avec les jeunes afin de fixer les droits et de devoirs de chacune des deux parties : responsabilités, assurance, organisation du planning d'occupation, gestion des clés, horaires d'ouverture, public accueilli, interdictions... Mme Ténart est chargée d'organiser une réunion de travail. Monsieur le Maire, M. Charnotet et M. Mayeur s'y joindront.

Mme Ténart a informé le bureau que l'association doit ouvrir un compte bancaire afin de percevoir les cotisations des adhérents mais aussi la subvention que pourrait verser la mairie.

La question de l'accès aux mineurs et de la responsabilité est soulevée. L'ouverture d'un créneau le mercredi après-midi peut être envisageable. Des points restent en suspens : mise en place d'un encadrement, demande d'une autorisation parentale...

3- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire :

- Réception d'un rapport de l'ADTO, Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise sur la station d'épuration. Sa mise en service est prévue pour le 31 décembre 2015 voire pour début décembre 2015 de manière à éviter les risques d'incidents de mise en route qui pourraient avoir lieu durant la période des fêtes de Noël.
L'impact sur le prix de l'eau est estimé à 1,60 € HT / m³ pour l'investissement et 1,60 € HT / m³ pour l'exploitation soit 3,20 € HT additionnel par rapport au prix actuel pour toutes les communes adhérentes au SIAPA. L'adhésion de la commune dans l'ARC permet de bénéficier de la mutualisation du prix de l'assainissement : la redevance sera donc de 1,95 € HT / m³ soit un gain de 1,25 € HT / m³.
Le budget estimé pour la construction de la station d'épuration est compris entre 11 et 12 millions d'euros. Des réductions de coût sont à l'étude en diminuant sa capacité de traitement suite à la fermeture d'entreprises sur Remy et Estrées Saint Denis.
- Mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014-2015 : l'inspection académique a validé le projet communal d'organisation.
Ci-après un tableau de synthèse de l'accueil des enfants

Activité	Responsabilité	Horaires	Jour de la semaine				
			Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Accueil périscolaire	Mairie	7h45 à 8h35	●	●	●	●	●
Enseignement scolaire	Education nationale	8h35 à 11h45	●	●	●	●	●
Restauration et accueil périscolaire	Mairie	11h45 à 13h45	●	●		●	●
Enseignement scolaire	Education nationale	13h45 à 16h00	●	●		●	●
Accueil périscolaire	Mairie	16h00 à 18h00	●	●		●	●

Certaines familles souhaiteraient un accueil du soir jusqu'à 18h30. Cette demande sera étudiée en fonction du nombre d'inscrits

Une commission « Ecole, petite enfance » sera organisée après les élections municipales pour définir les animations qui seront mises en place de 16h00 à 17h00 et étudier l'éventualité d'une participation financière des familles.

- Versement d'un don de la part de M. Claux d'un montant de 135 € et de la part de l'EARL Vendome d'un montant de 220 € pour l'occupation précaire des terres agricoles de la commune.

B. Claux :

- Article de presse sur l'acquisition des écuries de Baugy (propriété Helias): interrogation autour de la superficie du domaine inscrite dans l'article. Monsieur le Maire n'a aucune information sur ce rachat et confirme qu'il n'y a aucun engagement de la commune vis-à-vis du nouvel acheteur.
- Entretien des arbres aux lagunes. Des demandes de devis vont être réalisées pour faire intervenir une entreprise d'élague.
- L'employé communal procède à la coupe des arbres dans la rue de la Vallée. A noter quelques réclamations de riverains auxquelles Monsieur le Maire a fait réponses.
- Demande de M. Citerne pour que la commune coupe le cerisier situé sur son trottoir.

S. Mouret :

- Relance concernant la confusion dans la numérotation de l'adresse entre le 2 Chemin derrière les haies et l'appartement N°2 du 38 Grande rue. Monsieur le Maire en a parlé à M. Marcelinno qui doit faire le nécessaire pour remédier à ce problème.

F. Charnotet :

- Plaque de fermeture d'un regard d'assainissement situé dans la rue de Monelieu, sur le trottoir de la propriété Bouquet-Artigas est manquante (certainement volée). Demande de mise en place d'un balisage pour éviter qu'une personne se blesse en empruntant le trottoir de nuit.
- Réclamations d'administrés concernant la forte odeur et le goût de chlore dans l'eau distribuée. Actuellement, le dosage du chlore dans le château d'eau est manuel. L'installation d'une pompe doseuse pourrait être envisagée pour une meilleure régulation de la quantité de chlore injectée mais cela nécessite une alimentation électrique qui n'existe pas.

M. Ténart :

- Préparation du salon Passion qui se déroulera le 15 et 16 mars 2014. Une communication est en cours via diffusion d'un flyer dans les boîtes aux lettres et une information sur le site internet.
- Constat négatif de l'état de propreté des rues de Lachelle. Les trottoirs, les caniveaux et le cours d'eau sont de plus en plus joncher de débris divers (cannettes, bouteilles plastiques,

chiffons, papiers...). Monsieur le Maire indique qu'il appartient à chacun de ramasser les détritrus se trouvant devant sa propriété.

Il est proposé d'étudier l'investissement dans une balayeuse de voirie avec bac à accrocher à l'arrière du tracteur pour nettoyer les rues de la commune. M. Claux va demander des devis.

M. Guidet :

- Présentation des résultats d'une enquête de satisfaction sur la cantine initiée par les parents d'élèves. Les parents ont ainsi pu s'exprimer sur la qualité des repas, la quantité, la variété des menus et le tarif. Une rencontre avec les parents d'élèves sera organisée pour échanger sur cette enquête.
- Arrêt de l'activité de Saint Germain Traiteur fin juin. La commune doit retrouver un autre prestataire pour la rentrée.

X. Louvet :

- Travaux de l'église : réparation de la 3^{ème} cloche, de l'horloge et du plancher
- Réparation du rideau métallique de l'école.
- La réalisation des 26 arceaux de protection des bornes à incendie a débuté à l'école IMPRO Championnet de Chevrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance
Frédéric CHARNOTET



Le maire
Pascal SÉRET

